

Développer l'arbitrage dans l'espace francophone

Georges-Albert Dal

I. Quelques chiffres

II. Une institution : Francarbi

II Francarbi

- Francarbi est une association internationale sans but lucratif de droit belge.
- Son objet est de défendre le pluralisme culturel dans l'arbitrage commercial international. Ceci doit notamment la conduire à prendre des initiatives visant à promouvoir la connaissance des droits totalement ou partiellement d'expression française ou d'origine française.
- L'initiative de l'association revient au bâtonnier Lambert Matray, qui considérait que les deux traits les plus spécifiques qui caractérisent l'apport de la jurisprudence et de la doctrine des droits d'origine française à l'arbitrage commercial international sont l'aptitude à la conceptualisation et la tendance à l'universel.

II Francarbi

- Francarbi a son siège en Belgique, c/o CEPANI, rue des Sols 8, à 1000 Bruxelles.
- Adresse de correspondance :
- Gautier Matray, Secrétaire de Francarbi
Matray, Matray & Hallet
7 , allée du Cloître
1000 Bruxelles
Belgique
- Vous pouvez également nous joindre par téléphone (0032/2.647.79.80), par fax (0032/2.649.37.79), ou par courriel (francarbi@matray.be).

III. Quelques pistes de réflexion

III Quelques pistes de réflexion

- La langue du contrat
- Le droit applicable
- Le siège de l'arbitrage
- Le lieu de l'exécution
- Le multilinguisme